

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Financement : Crédit IDA N° N°7284-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT DU SPECIALISTE
RESPONSABLE POUR LA PLANIFICATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION**

ZR-PAAF-402942-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023)

I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle **PAAF**, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces cibles.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP).

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

Le projet financera des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province du Kasaï ; ainsi que des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des dix provinces cibles. Les CBP prévoient un décaissement contre le recrutement de chaque enseignante, pour un maximum d'US\$ 16 millions. Les fonds seront décaissés une fois que le recrutement est vérifié par une agence de vérification indépendante. Les cibles annuelles ainsi que les récompenses des CBP paraissent ci-dessous.

CBP pour augmenter le Nombre d'Enseignantes du Secondaire

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CBP 1-4	1 250 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	2 500 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	2 500 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	3 750 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	5 000 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique
Récompense CBP (US\$)		2 000 000	3 500 000	4 500 000	6 000 000
Récompenses CBP cumulées (US\$)		2 000 000	5 500 000	10 000 000	16 000 000

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent

dans environ 388 écoles de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.

- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISPs), y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un *Smart Lab* (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans cinq ISPs. Ces cinq ISP-EdEs seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des

programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISPs ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.

- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

(b) Formation professionnelle continue des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces cibles du projet (les cinq ci-dessus mentionnées ainsi que Kinshasa, Kongo Central, Lomami et Nord-Kivu). Seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des TIC fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ; ainsi que la mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les

bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS.

Afin de prévenir la violence contre les enfants dans les écoles, y compris la VBG et l'EAS/SH, et de promouvoir un environnement sûr pour les filles et les enseignantes, le projet financera une assistance technique pour soutenir le développement/adaptation d'un *modèle d'école sécurisée*, ainsi que son opérationnalisation dans environ 600 établissements d'enseignement secondaire public des cinq principales provinces cibles, grâce à des campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les enseignants, étudiants et membres de la communauté, ainsi que la production et la distribution de ressources documentaires. Le projet appuiera également la création de *clubs de filles* dans environ 2 000 écoles secondaires publiques dans les cinq principales provinces cibles. Au sein de ces clubs, un programme de compétences de vie sera développé et dispensé. Les clubs feront également appel aux femmes de la communauté pour s'impliquer au sein des écoles pour soutenir les jeunes filles et les femmes, y compris les enseignantes. Le projet financera une assistance technique pour développer/adapter le programme et le matériel associé. Le programme sera conçu pour servir de complément au programme éducatif Education à la Vie courante (EVC) (sous-composante 2.1). L'assistance technique sera également chargée d'aider le MEPST et les écoles bénéficiaires à soutenir les leaders étudiants et l'enseignante ou personne ressource dans la création et la gestion des clubs et dans la prestation du programme de compétences de vie aux filles.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai contrôlé randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par le groupe *Development Impact Evaluation* (DIME) de la Banque Mondiale.

La composante financera deux observations de pratiques d'enseignement dans les écoles secondaires, ainsi qu'une évaluation des acquis scolaires à la huitième année, utilisant un échantillon représentatif au niveau national. Finalement, le projet appuiera un audit externe du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et de l'Examen d'Etat.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphes 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes, comme suit :

- Gestion financière : un spécialiste en gestion financière, un comptable, et un spécialiste en passation de marchés.
- Engagement des citoyens : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et engagées dans les activités du projet et leur mise en œuvre, et que le MGP soit opérationnel.

- Sauvegardes environnementales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes environnementales soient opérationnalisées.
- Sauvegardes sociales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes sociales soient opérationnalisées.
- Suivi, évaluation et établissement de rapports : un spécialiste chargé de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du projet et toutes les évaluations ; et pour la gestion des activités relatives à l'assurance qualité de la composante 3.
- Des écoles sûres et inclusives pour les filles : un spécialiste chargé d'aider le MEPST à s'assurer que toutes les activités et garanties relatives à l'EAS/HS soutenues par le projet, y compris dans le cadre du MGP, sont exécutées et opérationnalisées ; cela inclut la gestion de toutes les activités financées dans le cadre de la sous-composante 2.3 relative au cadre de responsabilité et de réponse ainsi que les clubs de filles et l'approche globale de l'école.

L'ECP sera également assistée, au besoin, par des experts techniques chargés d'assurer la gestion des activités dans les domaines suivants :

- Travaux de génie civil et E&M : pour la gestion des activités liées à la construction/réhabilitation et à l'E&M des infrastructures scolaires, y compris les installations d'eau et d'assainissement, financées dans le cadre de la sous-composante 1.1 ; y compris celles liées aux travaux de génie civil affectant les ISP financés dans le cadre de la sous-composante 2.2 (a).
- Utilisation des technologies de l'information dans l'éducation : un spécialiste chargé de la gestion des activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, y compris celles financées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Il soutiendra également les activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 dans la mesure où celles-ci utilisent les TI pour mettre à disposition du matériel d'enseignement et d'apprentissage et soutenir la formation et le développement professionnel des enseignants.
- Augmentation de la participation des femmes à l'éducation : pour la gestion des activités liées aux bourses d'études pour les filles dans la province du Kasaï et à l'augmentation de la proportion d'enseignantes dans le secondaire, y compris les réformes portant sur le recrutement positif et basé sur le mérite des enseignantes.
- Programmes scolaires, manuels et matériels d'enseignement et d'apprentissage (MEA) : pour la gestion des activités liées au renforcement du programme scolaire et à l'élaboration, acquisition et distribution des manuels et du MEA, financés dans le cadre de la sous-composante 2.1.
- Formation initiale des enseignants : un pour la gestion des activités liées à ce domaine (sous-composante 2.2 (a)), y compris toutes les activités liées aux ISP.
- Développement professionnel des enseignants (DPE) : pour la gestion des activités liées au perfectionnement professionnel des enseignants financées dans le cadre de la sous-composante 2.2.
- Supervision, suivi et rapports provinciaux : chargés, au nom du coordinateur délégué de l'ECP, de superviser et de faciliter la mise en œuvre de toutes les activités du projet, y compris, entre autres, de travailler selon les besoins pour faciliter le travail de l'AT contracté pour soutenir les directions et services du MEPST au niveau provincial ; ainsi que de surveiller et de rendre compte de la mise en œuvre des activités du projet.

Le MEPST recrute, comme membre de l'ECP, **un Spécialiste Responsable pour la Planification, le Suivi et l'évaluation (PS&E)**, qui aura la responsabilité de suivre et évaluer les activités du projet, superviser la vérification de l'atteinte des cibles des conditions basées sur la performance, coordonner les activités liées à l'assurance qualité, et produire des rapports de progrès de mise en œuvre.

II. Responsabilités générales du poste

Le Spécialiste Responsable pour la Planification, le Suivi et l'évaluation (PS&E) travaillera sous la supervision de la Coordonnatrice Déléguée de l'Equipe de Coordination du Projet (ECP), et sera chargé de:

- Appuyer le lancement du Projet ;
- Assurer la planification, le suivi, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet, ainsi que l'établissement des rapports d'avancement ;
- Fournir un soutien de coordination et d'appui aux services techniques, la planification, le suivi, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet, ainsi que l'établissement des rapports d'avancement ;
- Gérer l'assistance technique (AT) engagée dans le domaine du suivi et évaluation des activités du projet, la vérification de l'atteinte des cibles CBP, et l'audit du TENAFEP et de l'Examen d'Etat ;
- Suivre et fournir un soutien opérationnel et de coordination aux activités d'assurance qualité mises en œuvre par le CIEAS.

III. Description des missions

Le Spécialiste PS&E sera chargé d'effectuer les missions suivantes en appui à la Coordonnatrice Déléguée de l'ECP.

1. Soutien au lancement du projet

Cela comprendra :

- Le soutien à la rédaction, la révision et l'approbation des Termes de Référence (TdR) pour l'assistance technique sous-traitée par l'ECP concernant le suivi/évaluation et la vérification des activités et résultats du projet ;
- Le soutien à la révision détaillée et à la finalisation du Manuel d'exécution du projet (MEP) ;
- L'élaboration du plan d'activités de la première année pour la mise en œuvre du projet, en collaboration avec les autres membres de l'ECP et la participation des Directions et Services concernés du MINEPST et MESU ;
- Assurer que tous les membres de l'ECP et les Directions et Services du MINEPST soient au courant du cadre de suivi et évaluation du projet, ainsi que leurs responsabilités par rapport au cadre et à la production de rapports de progrès.

2. Soutien à la planification, le suivi, l'analyse, l'évaluation et l'établissement des rapports du projet

Cela comprendra :

- Soutenir la Coordonnatrice déléguée et les autres membres de l'ECP dans la planification des activités du projet, conformément aux procédures du MEP ; superviser et assurer la production des plans annuels de mise en œuvre, en étroite coordination avec les membres de l'ECP ;

- Soutenir la Coordonnatrice déléguée et les autres membres de l'ECP dans le suivi, l'analyse, et l'évaluation des activités du projet, conformément aux procédures du MEP ;
- En étroite collaboration avec les autres Spécialistes de l'ECP, suivre régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet tels que définis dans le cadre de suivi et évaluation du projet, identifier à l'avance les contraintes qui peuvent empêcher la réalisation des résultats en temps voulu, et présenter des solutions ;
- Tenir la Coordonnatrice déléguée informée, et l'appuyer au besoin dans la préparation des documents d'information, d'analyse et d'aide à la décision, concernant les progrès dans la mise en œuvre ;
- Guider les spécialistes de l'ECP dans leur rapportage sur la mise en œuvre des activités ; examiner les rapports semestriels et autres rapports d'avancement de la mise en œuvre préparés/compilés par le(s) spécialiste(s) de l'ECP ; et assurer la production des rapports réguliers/semestriels des progrès du projet selon les exigences du gouvernement et de la Banque Mondiale, ainsi que tout autre rapport concernant l'état d'avancement du projet demandé par la Coordonnatrice déléguée ;
- Rédiger les rapports et correspondances concernant l'achèvement et la vérification des CBP et les demandes de décaissement dont aurait besoin la Coordonnatrice déléguée pour ses communications officielles avec la Banque Mondiale, le Secrétaire Général et le Ministre ;
- Assurer que les données nécessaires pour le cadre du suivi et évaluation du projet sont disponibles, et que les valeurs des indicateurs sont à jour ;
- Appuyer, autant que nécessaire, les bureaux d'Inspections Provinciales Principales Adjoints Chargés de la Formation (IPPAFs) à suivre les formations à grande échelle ; à produire les rapports de suivi concernant ces formations ; à organiser des tables rondes ou autres consultations pour analyser les résultats du suivi et identifier des mesures de renforcement des formations ;
- Appuyer, autant que nécessaire, les spécialistes techniques de l'ECP, et les Directions/Services du MINEPST, dans l'évaluation des TIC ; et les spécialistes du Groupe *Development Impact Evaluation (DIME)* de la Banque Mondiale et leurs partenaires techniques en RDC dans l'essai contrôlé randomisé du projet ; et assurer la production de l'évaluation générale provisoire du projet à mi-parcours et l'évaluation générale finale du projet ;
- Préparer au besoin des méthodologies et outils pour le suivi, évaluation et rapportage ;
- Appuyer l'organisation des, et participer aux, tables rondes ou autres consultations nationales pour revoir et analyser les résultats d'exercices de suivi et évaluation ;
- Soutenir, autant que nécessaire, toutes les missions de supervision et d'évaluation du projet.
- Soutenir, autant que nécessaire, la planification, l'organisation et la mise en œuvre de tous les examens de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.
- Exécuter les tâches sous la responsabilité du Spécialiste telles que décrites dans le Manuel d'Exécution du Projet ;
- Toute autre responsabilité liée au suivi, évaluation et rapportage du projet, telle que déterminée par la Coordonnatrice déléguée.

3. Soutien à la coordination opérationnelle des/avec les directions et services techniques

Cette responsabilité consistera à :

- Guider les Directions/Services du MEPST dans la planification, le suivi, l'analyse, l'évaluation et l'établissement des rapports d'avancement ; et appuyer au besoin les Directions/Services dans ces domaines, ainsi que dans la production des rapports d'avancement;
- Appuyer au besoin le renforcement des capacités des cadres du MEPST dans les domaines mentionnés ci-dessus, ainsi que dans l'utilisation du SIGE pour faire le suivi et des analyses afin de prendre des décisions ;
- Entreprendre des missions sur le terrain, comme indiqué par la Coordonnatrice déléguée, pour rencontrer les parties prenantes, afin de planifier, suivre, évaluer et établir les rapports sur la mise en œuvre des activités du projet.

4. Gestion des contractuels (Assistance technique - AT)

Gérer l'assistance technique contractuelle (qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers), en étroite collaboration avec les directions et services concernés du MEPST. L'AT sous la responsabilité du Spécialiste sont toutes celles engagées pour faire le suivi et évaluation des activités du projet, et inclut entre autres l'AT engagée pour vérifier l'atteinte des cibles CBP, et pour faire l'audit du TENAFEP et de l'Examen d'Etat. La gestion des contractuels comprendra :

- Soutenir la rédaction/finalisation des TdR pour toute AT sous-traitée par l'ECP afin d'assister les pouvoirs publics dans l'exécution des activités du projet dans les domaines placés sous la responsabilité du spécialiste ; et soutenir, au besoin, le spécialiste principal de la passation des marchés de l'ECP lors du processus de passation des marchés ;
- L'examen et l'approbation des rapports initiaux, y compris un plan de travail assorti d'un calendrier précis pour la mise en œuvre et la réalisation des activités et des objectifs prévus par le contrat ;
- La fourniture à l'AT de tous les documents de référence pertinents ;
- L'organisation des réunions de démarrage et la garantie que l'AT ait les coordonnées de tous les homologues concernés ;
- Assister à toutes les réunions de début et de fin de mission entre l'AT et les responsables des directions/services du MEPST soutenus par l'AT ou le Secrétaire Général (SG), ainsi qu'à toute autre réunion importante (par exemple, présentation des conclusions de l'AT, discussion des recommandations, réunions décisionnelles sur des questions importantes) ;
- Le suivi et la facilitation de toutes les actions convenues devant être entrepris par les pouvoirs publics dans le cadre des missions d'AT ;
- Le maintien d'un contact régulier avec l'AT pour faciliter, examiner et suivre l'avancement des travaux sollicités, et résoudre tout obstacle qu'elle pourrait rencontrer ;
- Les évaluations écrites sur la performance de l'AT, notamment en ce qui concerne le respect des délais, la réalisation et la qualité des prestations, ainsi que des recommandations sur les paiements.

5. Suivre et fournir un soutien opérationnel et de coordination aux activités d'assurance qualité mises en œuvre par le CIEAS

Le Spécialiste est responsable pour :

- L'examen et l'approbation des rapports initiaux, y compris un plan de travail assorti d'un calendrier précis pour la mise en œuvre et la réalisation des activités et des objectifs prévus dans le cadre du projet ;
- Le maintien d'un contact régulier avec la CIEAS pour faciliter, examiner et suivre l'avancement des travaux, et faciliter la résolution de tout obstacle qu'il pourrait rencontrer ;
- Tenir la Coordonnatrice déléguée au courant de l'état d'avancement des travaux ;
- Assurer avec le spécialiste en communication la diffusion des rapports de la CIEAS sur les enquêtes de terrain concernant les pratiques en classe et les acquis scolaires

6. Autres tâches :

Le Spécialiste devra :

- Représenter la Coordonnatrice déléguée, selon les besoins et à sa demande, à toute réunion relative au projet avec les membres/représentants du MEPST, du gouvernement, des donateurs et autres parties prenantes.
- Rédiger le procès-verbal des réunions hebdomadaires de coordination de l'ECP ; et de tenir informer la Coordonnatrice déléguée et le Coordonnateur délégué adjoint sur l'état d'avancement des prochaines étapes convenues au cours de ces réunions.
- Entreprendre toute autre mission relative au projet, à la demande de la Coordonnatrice déléguée ou le Coordonnateur délégué adjoint.

IV. Profil professionnel requis

Formation et origine :

- Diplôme universitaire de niveau maîtrise ou supérieur.
- Originaire de la République démocratique du Congo.

Expérience professionnelle :

- Minimum de 7 ans d'expérience en planification, suivi, évaluation et rapportage, idéalement dans le domaine éducatif.
- Expérience avérée du système éducatif congolais, particulièrement de l'enseignement secondaire. Une expérience sur le terrain est fortement recommandée.

Compétences techniques :

- Maîtrise des statistiques et des systèmes d'information de gestion.
- Connaissance approfondie des stratégies, politiques et pratiques éducatives.
- Capacité de rédaction et d'analyse de mémoires et de rapports professionnels.

Qualités personnelles et interpersonnelles :

- Aptitude à planifier et à suivre efficacement les activités d'un projet.
- Capacité à travailler en équipe, à transférer son expertise et à coordonner avec divers partenaires et parties prenantes.

- Aptitude à travailler dans un environnement dynamique et sous pression, tout en respectant les échéances.

Langues et Outils informatiques :

- Excellente maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Connaissance des langues nationales et de l'anglais constitue un atout.
- Maîtrise des logiciels de bureautique essentiels (Word, Excel, PowerPoint, Internet et courrier électronique).

Note additionnelle : Les candidatures de femmes sont particulièrement encouragées, afin de favoriser la diversité et l'égalité des genres au sein de l'équipe.

V. Critères de performance

1) Efficacité et qualité de l'aide au lancement de projets

Indicateur évaluable :

Nombre de documents clés validés et approuvés dans les délais impartis : Termes de Référence (TdR) pour l'assistance technique ; Manuel d'exécution du projet (MEP) finalisé ; Plan d'activités de la première année.

2) Efficacité et exhaustivité dans la Gestion et le rapportage du Projet

Indicateur évaluable :

Pourcentage de rapports soumis à temps et conformes aux normes du MEP et de la Banque Mondiale : Plans annuels de mise en œuvre ; Rapports semestriels et autres rapports d'avancement ; Rapports concernant l'achèvement et la vérification des CBP ; Rapports d'évaluation à mi-parcours et finaux du projet.

De plus, une évaluation qualitative pourrait considérer : La qualité des analyses fournies dans les rapports ; L'efficacité des solutions proposées face aux contraintes identifiées ; La pertinence des conseils et orientations donnés aux autres spécialistes de l'ECP et aux Directions/Services du MINEPST.

3) Efficacité dans la Gestion de l'Assistance Technique contractuelle

Indicateur évaluable :

Pourcentage de contrats d'AT achevés avec succès en fonction des TdR et dans les délais prévus : Cet indicateur quantitatif mesure le nombre de contrats d'assistance technique achevés avec succès par rapport au nombre total de contrats gérés par le spécialiste. Le "succès" est défini par l'achèvement des tâches conformément aux Termes de Référence (TdR) et dans les délais impartis.

De plus, une évaluation qualitative pourrait prendre en compte : La qualité et la pertinence des TdR rédigés/finalisés ; L'efficacité de la communication avec l'AT, notamment le suivi régulier, la résolution des obstacles et les réunions organisées ; La qualité des évaluations écrites fournies sur la performance de l'AT.

4) Efficacité dans la supervision et la coordination des activités d'Assurance Qualité

Indicateur évaluable :

Pourcentage d'activités d'assurance qualité menées conformément au plan de travail approuvé et dans les délais impartis : Cet indicateur quantitatif mesure le nombre d'activités d'assurance qualité menées avec succès par la CIEAS par rapport au nombre total d'activités prévues. Le "succès" est défini par la réalisation des tâches conformément au plan de travail approuvé et dans les délais impartis.

Des évaluations qualitatives pourraient également prendre en compte : La qualité et la pertinence des rapports initiaux approuvés ; L'efficacité de la communication avec la CIEAS, notamment le suivi régulier, la résolution des obstacles et la mise à jour de l'état d'avancement des travaux ; La qualité et l'efficacité de la diffusion des rapports de la CIEAS sur les enquêtes de terrain.

VI. Lieu et durée

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo, avec des déplacements fréquents en province. Le consultant sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances. La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

VII. Processus de sélection et de recrutement

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VIII. Conditions de travail

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.